

Oléiculture

N°6
25 mai 2022

ARC – MÉDITERRANÉEN



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Référents filière & rédacteurs

Julien BALAJAS

Centre Technique de l'Olivier
j.balajas@ctolivier.org

Caroline GOUTINES

Centre Technique de l'Olivier
c.goutines@ctolivier.org

Directeur de publication

André Bernard

Président de la chambre régionale
d'Agriculture Provence Alpes-Côte
d'Azur

Maison des agriculteurs
22 Avenue Henri Pontier
13626 Aix en Provence cedex 1
contact@paca.chambagri.fr

Supervision

DRAAF

Service régional de l'Alimentation
PACA

132 boulevard de Paris
13000 Marseille

AU SOMMAIRE DE CE NUMERO

Stades phénologiques

Cette année les fortes chaleurs ont induit une floraison précoce et rapide par rapport à l'année dernière. **Les parcelles les plus tardives sont encore au stade bouton blanc (BBCH 59) alors que les parcelles les plus avancées sont en fin de floraison (stade 68 – la majorité des pétales sont tombées).**

Teigne

Des larves de teigne et leurs dégâts sont observés sur boutons floraux et fleurs. Le risque est globalement plus élevé que l'année dernière, il va de de **faible** à **très fort** en fonction des parcelles. **Soyez vigilants**, il est encore temps d'intervenir.

Maladies du feuillage

Avec les fortes chaleurs et les précipitations rares, le risque de maladies du feuillage a diminué. Il est de **faible** à **fort**. **Restez vigilants.**

Mouche de l'olive

C'est le moment de commencer à surveiller la mouche de l'olive, les fruits ne sont pas assez développés pour être attractifs mais vous pouvez dès à présent placer des pièges chromatiques (plaques jaunes + phéromones) afin de surveiller les vols

Psylle

Le coton blanc observé sur les inflorescences témoigne de la présence de psylle, à ne pas confondre avec les filaments de teigne. Pas d'inquiétudes, les conséquences sur la production des oliviers sont négligeables.



Vous abonner



Devenir
observateur
& contact



Tous les BSV
PACA

Conditions météorologiques



Prévisions du 26 au 30 mai (source : Météo France) :

Département / Jour	Jeu	Ven	Sam	Dim	Lun
Alpes-De-Haute Provence					
Alpes-Maritimes					
Var					
Bouches-du-Rhône					
Vaucluse					
Drôme					
Ardèche					
Gard					
Hérault					
Aude					
Pyrénées orientales					

Pour la semaine à venir, le temps sera majoritairement ensoleillé, les températures oscilleront entre 17 et 30 °C, elles dépasseront les 30°C dans certains départements comme le Gard et l'Hérault. Des orages et/ou des averses éparses sont annoncés dans la région Sud jeudi. En fin de semaine un épisode orageux aura lieu dans les Alpes de Haute Provence et les Alpes-Maritimes. Les quelques précipitations prévues seront trop faibles pour que les oliviers puissent en bénéficier, ce qui n'est pas le cas des maladies du feuillage.



Stades phénologiques



Stades phénologiques, source : France Olive.

- BBCH 59** : Stade bouton blanc, apparition de la corolle verte.
BBCH 60 : Première fleur ouverte.
BBCH 65 : Pleine floraison : au minimum 50 % des fleurs sont ouvertes.
BBCH 68 : La majorité des pétales est tombée.
BBCH 69 : Fin de la floraison et début de la formation des fruits.

Départements	Stades BBCH
Alpes-Maritimes (06)	59-68
Pyrénées-Orientales (66)	67-71
Bouches-du-Rhône (13)	68-69
Drôme (26)	55-68
Vaucluse (84)	57-65
Gard (30)	59-68
Hérault (34)	59-68

La floraison a débuté dans tous les secteurs oléicoles. Suite aux températures anormalement élevées pour la saison, la floraison s'est accélérée et dans certains départements les oliviers ont atteint le stade 69, c'est-à-dire que la majorité des pétales sont tombées et que les fruits commencent à se former. La situation de stress hydrique au printemps et les fortes chaleurs récentes n'ont pas été sans conséquences sur la qualité de la floraison.

Maladies feuillage : Œil de paon et cercosporiose



Eléments de Biologie



Symptômes d'œil de paon (gauche) et de cercosporiose (droite, face supérieure puis inférieure de la feuille atteinte), source : Centre technique de l'olivier

Pour avoir plus d'informations sur ces maladies consultez le [BSV oléicole N°1](#) ou le site de [France Olive](#).

Observations

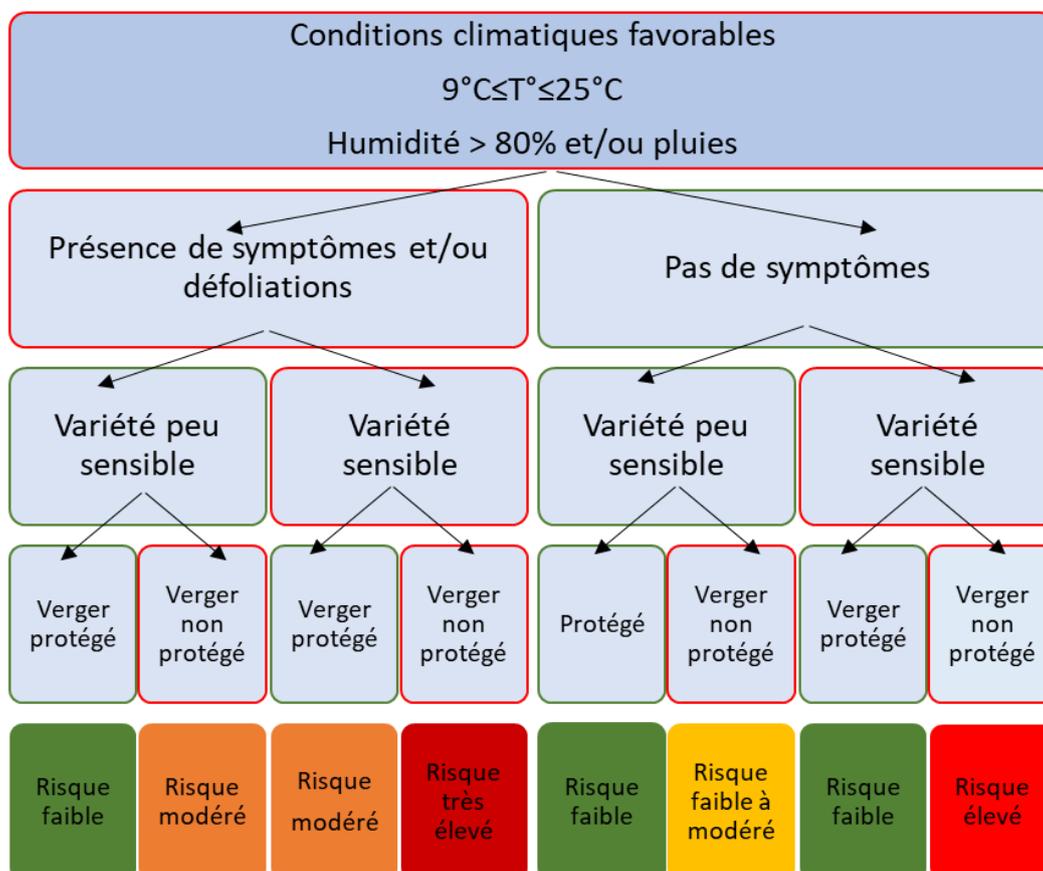
Les deux maladies se développent lors d'épisodes humides ou pluvieux et lorsque les températures sont comprises entre 9 et 25°C.

Le risque de contaminations a globalement diminué suite aux fortes chaleurs et à la raréfaction des épisodes humides et pluvieux. De nouvelles pousses sont apparues au printemps et les vieilles feuilles contaminées ont partiellement chuté. Malgré cet assainissement, les risques de nouvelles contaminations sont toujours présents, il est de faible à fort en fonction des parcelles, il faut donc rester vigilant.

Département	Risque cercosporiose évalué*	Risque œil de paon évalué*
Vaucluse (84)	Modéré	Modéré
Alpes-Maritimes (06)	Fort	Fort
Drôme (26)	Faible à Modéré	Fort
Gard (30)	Fort	Modéré à fort
Hérault (34)	Fort	Modéré à fort
Bouches-du-Rhône (13)	Faible à Modéré	Faible à Modéré
Pyrénées-Orientales (66)	Faible à Fort	Faible à Fort

* Nous vous rappelons que, comme souligné dans la section avertissement à la fin du document, les risques annoncés correspondent aux risques potentiels connus des rédacteurs et ne tiennent pas compte des spécificités de votre exploitation.

Schéma d'aide à l'estimation du risque de contaminations par les maladies fongiques :



Afin de connaître les sensibilités variétales aux maladies du feuillage, vous pouvez consulter le [précédent BSV](#).

Gestion du risque

- L'observation de vos parcelles reste indispensable pour une bonne gestion du risque. Pour davantage d'informations sur l'évaluation du risque, vous pouvez consulter les [précédents BSV](#).
- L'environnement immédiat des parcelles peut limiter leur ventilation et favoriser un microclimat humide.

Teigne de l'olivier, *Prays oleae*



Éléments de biologie

Pour avoir plus d'informations sur la biologie et les dégâts de teigne, consultez le [BSV oléicole N°1](#) ou le site de [France Olive](#). Vous pouvez également consulter le [replay du webinaire de France Olive sur la teigne, surveillance et stratégie de lutte](#).

Les symptômes constatés sur inflorescences sont causés par les larves de la génération anthophage. Ces larves, lorsqu'elles consomment, sont vulnérables aux traitements. Ces larves vont ensuite nymphosier et les adultes émergents vont pondre sur petit fruits et peuvent occasionner des chutes prématurées d'olives.

Dégâts et formes vivantes à observer sur inflorescences :



Larves de teigne sur inflorescences, bouton floral grignoté par la teigne et dégâts de teigne sur inflorescence.
Sources : Centre Technique de l'Olivier, Civam bio 66.

Observations

Des larves et des dégâts sur inflorescences ont été observés dans les parcelles d'observation. Il faut rester très vigilant car la floraison et la formation des fruits est en cours et des dégâts sont occasionnés à ce moment-là et peuvent impacter indirectement la production d'olives. Selon les parcelles d'observations, le risque prévisionnel est de **faible** à **Alerte** :

Département	Risque évalué*
Vaucluse (84)	Modéré
Drôme (26)	Très fort
Gard (30)	Modéré à Fort
Hérault (34)	Modéré à Fort
Bouches-du-Rhône (13)	Modéré à Fort
Alpes-Maritimes (06)	Faible à Fort
Pyrénées-Orientales (66)	Faible à Fort

**Nous vous rappelons que, comme souligné dans la section avertissement à la fin du document, les risques annoncés correspondent aux risques potentiels connus des rédacteurs et ne tient pas compte des spécificités de votre exploitation.*

Évaluation du risque

Il est important de surveiller la présence des premières chenilles et des premiers dégâts sur inflorescences afin (i) d'estimer le risque de dégâts éventuel sur la récolte et (ii) de raisonner sa stratégie de lutte.

Gestion du risque

- Assurer un bon suivi de vos parcelles afin, de bien évaluer le risque lié aux dégâts observés, et bien positionner vos interventions.
- Le *Bacillus thuringiensis* (BT) est un insecticide de biocontrôle autorisé contre la teigne, il permet d'éliminer les larves de teigne. Il est autorisé à partir de la floraison **ou** entre BBCH 69 89, entre 2 et 6 applications/an en fonction des spécialités commerciales.
- De nombreux auxiliaires peuvent parasiter ou prédater la teigne : les parasitoïdes (micro hyménoptères), les fourmis, les larves de coccinelles, certaines punaises, les araignées, ... Ils apparaissent pour la plupart dès le printemps. **Attention, les insectes auxiliaires sont également vulnérables aux pesticides non spécifiques.**



Araignée en train de manger une larve de teigne et chrysope adulte, source : Centre Technique de l'Olivier.



Psylle, *Euphyllura olivina*

Éléments de biologie



Traces de psylles sur rameaux et inflorescences. Source : Centre Technique de l'Olivier.

L'adulte de psylle mesure 3 mm est de couleur brun-verdâtre, ses ailes sont repliées en triangle sur le dos.

Le psylle effectue 3 générations par an, la génération sur inflorescence est la plus visible. Au printemps, elle se manifeste par des amas de coton blanc et des gouttes de miellat sur les rameaux et les inflorescences. La larve de psylle, jaune pâle, est cachée sous ces amas.

Il n'y a pas vraiment de risques pour l'olivier, si ce n'est que de la fumagine peut éventuellement se développer sur le miellat produit, mais les conséquences sur la physiologie de l'olivier sont négligeables.

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site de [France Olive](http://FranceOlive.fr).



Mouche de l'olive, *Bactrocera oleae*

Éléments de biologie



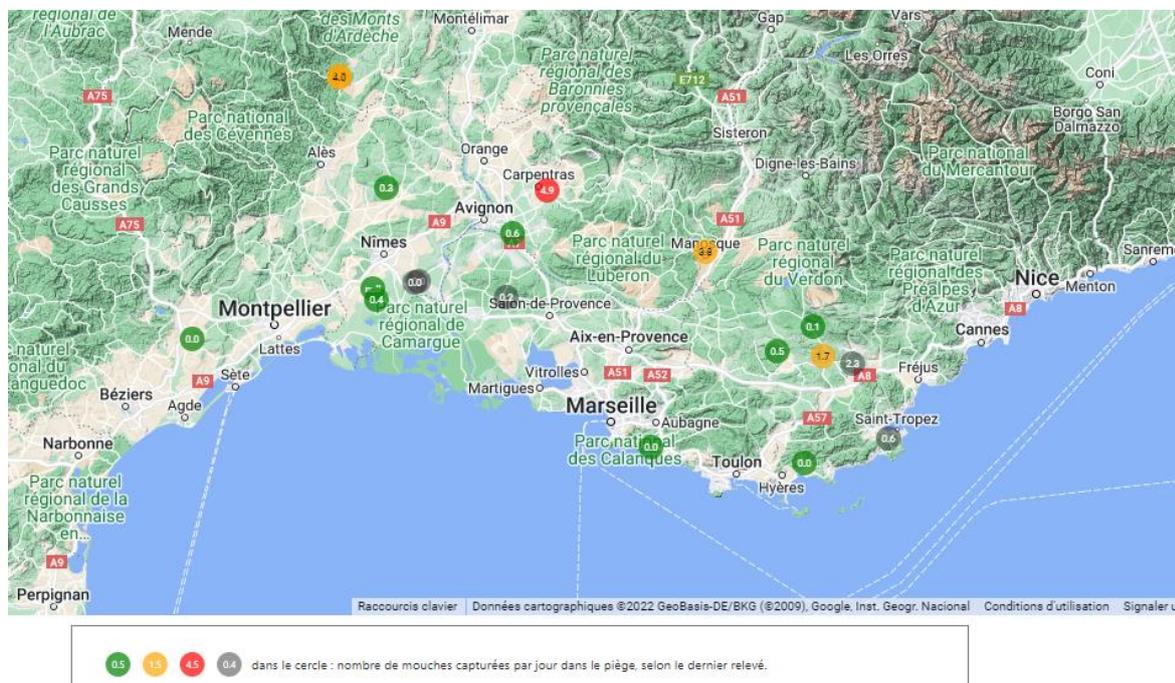
Les larves de la mouche de l'olive creusent des galeries dans les fruits, entraînant leur chute. De plus, les mouches piquent les fruits favorisant l'apparition de la dalmaticose, une maladie fongique pouvant causer des pertes de récoltes importantes. Pour plus d'informations, consultez le site internet de [France Olive](http://FranceOlive.fr).

Mouche de l'olive et symptômes de dalmaticose, source : France Olive

Observations

Peu de mouches sont actuellement capturées. Vous pouvez consulter les cartes de piégeage de la mouche sur [Gestolive](#) (Mouche > Carte de piégeage).

Carte de piégeage de la mouche de l'olive du 1er au 24 mai 2022 :



Evaluation du risque

Il n'y a **aucun** risque actuellement, les mouches se nourrissent actuellement de nectar et elles ne causent des dégâts sur fruits que lorsqu'ils atteignent 1 cm de long.

Gestion du risque



Piège chromatique à phéromone

La mise en place des pièges chromatiques à phéromone est recommandée afin de pouvoir suivre la dynamique des populations de mouche et ainsi repérer le début des pics de vols. Ces pièges sont à positionner dès la fin de la floraison avant le stade petit fruit.

Les pièges alimentaires, comme les pièges bouteilles servent à piéger massivement la mouche. Vous pouvez les mettre en place dès à présent uniquement si votre parcelle est isolée, c'est-à-dire s'il n'y a pas d'autre parcelle d'oliviers à proximité, et ainsi réduire la population initiale de mouche dans votre parcelle.

Dans le cas contraire vous risquez d'attirer les mouches dans vos parcelles, attendez le développement des fruits avant de mettre en place le piégeage massif car les mouches seront moins mobiles.

Fabriquer son piège : <https://afidol.org/oleiculteur/piegeage-massif-de-la-mouche-de-lolive/>



Avertissement

Le BSV est un outil d'aide à la décision, les informations données correspondent à des observations réalisées sur un échantillon de parcelles régionales. Le risque annoncé correspond au risque potentiel connu des rédacteurs et ne tient pas compte des spécificités de votre exploitation.

Par conséquent, les informations renseignées dans ce bulletin doivent être complétées par vos propres observations avant toute prise de décision.

Comité de rédaction

Centre Technique de l'Olivier – BALAJAS Julien – GOUTINES Caroline – ZICOT Arnaud

Relecture

DRAAF - SRAL PACA

Chambres régionales d'agriculture Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur

Observation

Christine Agogué – CA 11

Margaux Allix – CivamBio 66

Corinne Barge – CIVAM oléicole 13

Edgar Raguenet – Groupement des Oléiculteurs de Vaucluse

Célie Chaper – Coopérative du Nyonsais

Benoit Chauvin Buthaud - CA 26

Cécile Combes – GE des coopératives oléicoles du Gard et de l'Hérault

Célia Gratraud – Consultante en oléiculture

Maud Damiens – CA 06

Hélène Lemoine – CA 34

Sébastien Le Verge – Conseiller indépendant 13/83

Nathalie Serra-Tosio – SIOVB (Baux de Provence)

Alex Siciliano – GOHPL (Haute Provence et Luberon)

Fanny Vernier – CA 83

François Veyrier – CETA d'Aubagne

Financement

Action du plan Ecophyto pilotée par les Ministères chargés de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec l'appui technique et financier de l'Office français de la Biodiversité.



Vous abonner



Devenir
observateur
& contact



Tous les BSV
PACA

Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les !

3^{ème} édition, avril 2018

Cette note a été rédigée par un groupe de travail DGAI¹, APCA², ITSAP-Institut de l'abeille³, ADA⁴ France et soumise à la relecture du CNE⁵.

- 1- Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, Direction générale de l'alimentation.
- 2- Assemblée permanente des chambres d'agriculture.
- 3- Institut technique et scientifique de l'apiculture et de la pollinisation.
- 4- Fédération nationale des associations régionales de développement de l'apiculture.
- 5- Comité national d'épidémiologie dans le domaine végétal.

Crédits photos : J. Jullien (DGAI-SDQSPV), sauf p.3, apiculteur en action : Florence Aimont-Marie (CA 17).



En butinant de fleur en fleur, les insectes pollinisateurs participent à la production de nombreuses cultures et contribuent aussi à la qualité des récoltes. À l'échelle mondiale, 80 % des plantes à fleurs se reproduisent grâce à ces insectes auxiliaires, en particulier aux abeilles.

Préserver la santé des abeilles

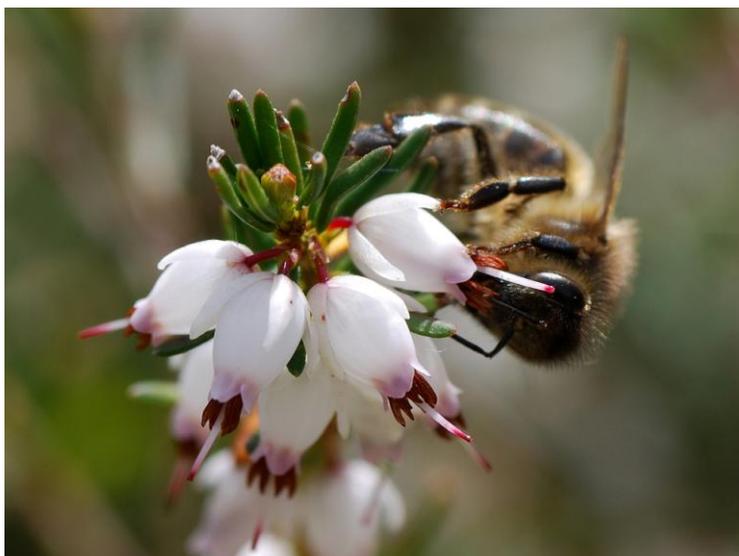
Les causes de dépérissement des abeilles sont multiples. La préservation de la santé du cheptel apicole implique la mise en place de bonnes pratiques au niveau de :

- la gestion des ressources alimentaires des abeilles ;
- la maîtrise des risques sanitaires du cheptel ;
- la protection des cultures par la mise en œuvre des méthodes de lutte intégrée.

Pour protéger les insectes pollinisateurs, les pouvoirs publics ont renforcé les études écotoxicologiques, la réglementation, ainsi que les contrôles sanitaires et phytosanitaires.

Les voies d'exposition

Des intoxications d'insectes pollinisateurs peuvent se produire quand les produits phytopharmaceutiques sont appliqués, tant sur les plantes cultivées que sur la flore spontanée. La contamination peut avoir lieu à deux moments (pendant et après le traitement phytosanitaire), par deux voies d'intoxication différentes :



- **par contact** : quand l'abeille est exposée directement à un produit dangereux ; se pose sur une fleur ou sur la végétation traitée ; reçoit des vapeurs ou des poussières toxiques ;

- **par ingestion** : quand l'abeille prélève du nectar ou du pollen sur des fleurs contaminées suite à une pulvérisation ; par l'utilisation avant floraison d'un produit rémanent ou systémique ; suite à un enrobage de semence avec un produit systémique et persistant durant la floraison ; ou enfin par des poussières d'enrobage insecticide émises lors de semis en l'absence de mesures appropriées de gestion des risques.

Connaître les risques toxicologiques pour les abeilles avant de traiter

ETIQUETTE PRODUIT PHYTO.

Phrases de risque Spe 8

« Précautions à prendre pour la protection de l'environnement »

Dangereux pour les abeilles. / Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la floraison. / Ne pas utiliser en présence d'abeilles. / Retirer ou couvrir les ruches pendant l'application et (indiquer la période) après traitement. / Ne pas appliquer lorsque des adventices en fleur sont présentes. / Enlever les adventices avant leur floraison. / Ne pas appliquer avant (indiquer la date).

Les professionnels de la production végétale, du paysage et des forêts doivent impérativement connaître l'écotoxicité des produits phytosanitaires avant de les utiliser. La règle de base consiste à lire **l'étiquette du produit** figurant sur l'emballage (classement toxicologique, phrases de risque correspondantes).

En complément, il est possible de consulter :

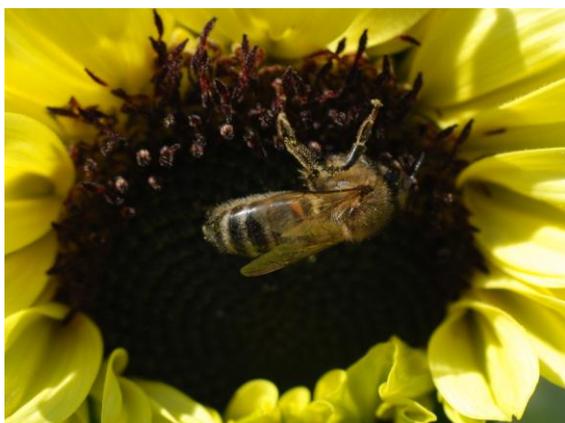
- le catalogue des produits phytopharmaceutiques et de leurs usages autorisés en France **e-phy** : ephy.anses.fr

- les **fiches de données de sécurité des produits phytopharmaceutiques** : www.quickfds.com ou www.phytodata.com

- l'**Index Acta phytosanitaire**, mis à jour chaque année ;

- la base **Agritox** qui renseigne sur le classement toxicologique des substances actives : www.agritox.anses.fr

Le respect des obligations réglementaires*



• Conditions d'utilisation des insecticides et acaricides à usage phytosanitaire

D'une façon générale, il faut noter que l'arrêté du 28 novembre 2003, paru au Journal officiel du 30 mars 2004, **interdit tout emploi d'insecticides ou d'acaricides en période de floraison ou de production d'exsudats** ; ceci afin de protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs.

Par dérogation, l'emploi d'insecticides et acaricides en période de floraison ou de production d'exsudats est cependant possible dès lors que deux conditions sont réunies et respectées :

1. L'intervention a lieu **en dehors des périodes de butinage** (tard le soir, de préférence) : les abeilles peuvent être actives du lever du jour au coucher du soleil ;

2. Le produit insecticide ou acaricide employé **bénéficie d'une mention « abeilles »**.

L'arrêté définit en effet trois types de mention « abeilles » pouvant être attribuées aux insecticides ou acaricides :

- « *Emploi autorisé durant la floraison en dehors de la présence d'abeilles* » ;

- « *Emploi autorisé au cours de périodes de production d'exsudats, en dehors de la présence d'abeilles* » ;

- « *Emploi autorisé durant la floraison et au cours des périodes de production d'exsudats, en dehors de la présence d'abeilles* ».

• Éviter les dérives lors des traitements

L'arrêté interministériel du 4 mai 2017 impose aux applicateurs de mettre en œuvre des moyens appropriés pour éviter tout entraînement des produits phytopharmaceutiques en dehors des parcelles ou des zones traitées. Il convient dans ce cadre d'éviter toute dérive des produits vers les ruches et ruchers.

• Mesures anti-dérive lors du semis

L'arrêté interministériel du 13 janvier 2009 précise les conditions d'enrobage et d'utilisation des semences traitées par des produits phytopharmaceutiques en vue de limiter l'émission des poussières lors du procédé de traitement en usine.



*pour consulter les textes réglementaires en vigueur, rendez-vous sur : www.legifrance.gouv.fr

• **Proscrivez les mélanges de produits phytopharmaceutiques dangereux pour les abeilles**

L'association de certaines molécules à visée phytopharmaceutique peut faire courir un risque important aux pollinisateurs (effets possibles de synergies). Pour cette raison, il convient d'être extrêmement vigilant en matière de mélanges et de respecter l'arrêté ministériel du 7 avril 2010. Ce dernier prévoit dans son article 8 que « durant la floraison ou au cours des périodes de production d'exsudats, au sens de l'article 1^{er} de l'arrêté du 28 novembre 2003 susvisé, **un délai de 24 heures soit respecté entre l'application d'un produit contenant une substance active appartenant à la famille chimique des pyréthriinoïdes et l'application d'un produit contenant une substance active appartenant aux familles chimiques des triazoles ou des imidazoles.** Dans ce cas, le produit de la famille des pyréthriinoïdes est obligatoirement appliqué en premier ». Les mélanges extemporanés de pyréthriinoïdes avec triazoles/imidazoles sont donc interdits en période de floraison et d'exsudation de miellat.

A RETENIR

- **En période de floraison ou de production d'exsudats, il est interdit de traiter en présence d'abeilles.** Même si le produit comporte la mention « abeilles », cela ne signifie pas qu'il est inoffensif.
- **Des pollinisateurs sauvages sont présents sur des plages horaires plus larges au cours de la journée et avec des températures plus fraîches** (par ex. les bourdons). Les comportements et modes de vie de ces insectes (horaires de butinage, mode de nidification et de reproduction, préférences alimentaires, ...) sont variés et peuvent différer de ceux de l'abeille domestique. De plus, leur sensibilité aux produits phytopharmaceutiques peut être différente.

Les bonnes pratiques pour favoriser l'activité des insectes pollinisateurs et pour maintenir des ressources alimentaires en dehors des périodes de floraison des cultures mellifères

- Avant toute prise de décision concernant une éventuelle intervention phytosanitaire, pensez à consulter le bulletin de santé du végétal (BSV) et à évaluer rigoureusement l'état phytosanitaire de la culture.
- Ne laissez jamais d'eau polluée par des substances actives chimiques autour des parcelles ou sur votre exploitation, les abeilles s'abreuvent et collectent plus de 25 litres d'eau par an pour assurer le développement de leur colonie.
- Favorisez la présence des insectes pollinisateurs pour la pollinisation de vos cultures en implantant des espèces mellifères autour de vos parcelles (bandes mellifères le long des cours d'eau et bord de champ, haies mellifères, CIPAN mellifères...). Si vous devez réaliser une intervention, rendez non attractifs pour les abeilles les couverts herbacés et fleuris entre-rangs dans la parcelle à traiter, par exemple en les broyant ou les fauchant en dehors des périodes de butinage.
- Pour ne pas que la flore mellifère devienne un piège pour les pollinisateurs, il est impératif que la dérive des traitements réalisés sur les cultures voisines soit évitée.
- Participez au maintien de l'apiculture sur votre territoire en diversifiant vos cultures à la faveur de rotations longues intégrant des légumineuses ou des oléoprotéagineux.
- Laissez des plantes messicoles s'implanter en bordures et à l'intérieur des champs pour favoriser les espèces végétales nectarifères et pollinifères. Consultez le site Internet : www.ecophytopic.fr



N'hésitez pas à échanger avec les apiculteurs qui travaillent autour de vous et adaptez vos pratiques en leur demandant conseil vis-à-vis des abeilles.

Pour plus d'informations sur les abeilles et l'apiculture, contactez l'ADA (association de développement apicole) de votre région, le référent apiculture de la chambre régionale d'agriculture ou consultez le site Internet de l'ITSAP-Institut de l'abeille www.itsap.asso.fr